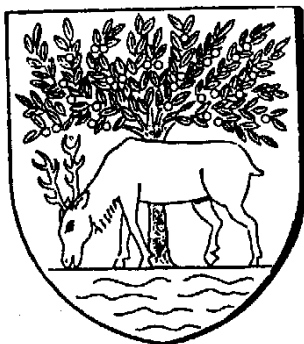


*COMMUNE  
DE HIRTZBACH*

**BULLETIN**



**COMMUNAL**

*JUILLET 2015*

## 1. Informations paroissiales

- ❑ Pour joindre ou rencontrer Vincent FRECHIN, notre nouveau curé doyen, composer le 03.89.40.51.62 ou le 06.80.08.77.30.

Adresse courriel : [frechin.vincent@orange.fr](mailto:frechin.vincent@orange.fr)

- ❑ Pour demander vos intentions de messe, adressez-vous à M. Samuel GRAFF (Tél. : 03.89.40.99.94). Coût d'une messe publiée dans le bulletin : **17 €**.

- ❑ Projet de mariage (formalités sommaires) :

- prendre contact désormais **un an** avant le mariage avec le curé doyen (dossier administratif – renseignements divers) ;
- suivre de préférence une préparation au sacrement et s'inscrire à une session organisée par le centre de préparation au mariage Renseignements auprès de R. et M.P. WOLFER au 03.89.57.26.40 ;
- s'acquitter des frais fixés par le Diocèse de STRASBOURG, soit actuellement 100 €, par chèque bancaire uniquement.

- ❑ Projet de baptême (formalités sommaires) :

- les parents introduisent la demande auprès du curé de la communauté au moins **5 mois** avant la date du baptême prévue (les baptêmes sont généralement célébrés les samedis matins ou après-midi ou les dimanches pendant ou après la messe dominicale) ;
- deux réunions sont prévues : l'une pour l'ensemble du Doyenné de HIRSINGUE, avec un prêtre et une équipe de chrétiens ; l'autre individuellement avec le prêtre célébrant les baptêmes ;
- renseignements auprès de M. Thierry PETER (Tél. : 03.89.07.76.28) ou Mme Marie-Rose MENGIS (Tél. : 03.89.07.90.91).

- ❑ Noces d'Argent ou Noces d'Or :

Prendre contact avec le curé doyen au moins 5 mois avant la date désirée.

- ❑ Préparer la célébration de funérailles :

Une équipe de bénévoles de notre Communauté de paroisses a participé à un cycle de formation en pastorale de funérailles et est aujourd'hui en mesure de proposer aux familles en deuil soutien et conseils dans la démarche de leur deuil et de les aider à préparer la célébration avec le prêtre.

Personne à contacter : M. Denis SCHICKLIN au 03.89.40.55.01

☐ Les autres référents pastoraux :

- Pastorale des 1ers Sacrements  
M. Gérard STOECKLIN – 03.89.25.02.48
- Pastorale des Confirmations :  
Mme Martine SCHWEIZER – 03.89.08.81.89
- Pastorale des Professions de Foi :  
Mme Claire MUNCK – 03.89.40.15.94
- Servants d'autel :  
M. Olivier MARTIN – 03.89.40.54.57
- Service de l'Evangile auprès des malades  
S'adresser à M. le Curé Doyen – 03.89.40.51.62
- Pastorale des Chorales  
M. Paul VETTER – 03.89.07.12.12
- CARITAS – Secours Catholique  
Contact : 06.74.76.14.75

Les paroissiens trouveront dans le bulletin « Notre lien » édité chaque trimestre par la Communauté de Paroisses « Cœur du Sundgau » toutes informations utiles et complémentaires sur la paroisse (abonnement annuel : 10 €).

Visitez le site internet de la COMPAH : [www.coeur-du-sundgau.fr](http://www.coeur-du-sundgau.fr)

☐ Horaires des messes dominicales et des principales célébrations à HIRTZBACH (du 01.07 au 31.07.2015) :

- Vendredi 03.07.2015 : 18 H 00 Messe
- vendredi 17.07.2015 : 18 H 00 Messe
- Samedi 25.07.2015 : 18 H 00 Messe *Chapelle Ste Affre intentions :*  
*GRAFF Pierre*  
*GRAFF Justin et Ernestine née ANGLY – ROBICHON Jean et GREE Jean*  
*GSCHWIND Alexandre et Louise née SCHMIDLIN et leurs 6 enfants*  
*HARTMANN Eugène et Maria née GSCHWIND*  
*PFLIEGER Lucien et Marie-Thérèse*  
*PFLIEGER Marcel et Mickaël*  
*TROXLER Joseph*  
*WALCH François*  
*ZIMMERMANN Edmond et Georgette*
- vendredi 31.07.2015 : 18 H 00 Messe

☐ Durant le mois de juillet 2015 sont invités à servir à l'Autel :

Le 25.07 **Tous les servants d'autel disponibles**  
**à 18 H 00** Lors de la messe seront bénis les  
« Gleckhampfalas », confectionnés et distribués par  
et au profit des servants d'autel de Hirtzbach.

## **2. Communiqué de l'Association « Bouge ton Eglise »**

L'Association « Bouge ton Eglise » organise sa 2<sup>ème</sup> soirée d'été, le **samedi 18 juillet 2015** à la salle polyvalente de HEIMERSDORF.

Programme :

- 18 h 00 : messe en plein air, animée par « Bouge ton Eglise » et les chorales réunies ;
- 19 h 30 : barbecue ;
- 20 h 30 : concert de « Bouge ton Eglise ».

Réservation des repas à faire avant le 15 juillet au 03.89.07.15.18 ou au 06.83.48.75.89 (côtelette – crudités – dessert à ..... 10 €  
Merguez – crudités – dessert à ..... 8 €  
Saucisse blanche – crudités – dessert à..... 8 €).

## **3. Balayage mécanique**

Les prochains balayages par engin spécialisé auront lieu les **mercredis 1<sup>er</sup> et 29 juillet 2015**, sauf contre-ordre.

Comme de coutume, facilitons au maximum le passage de la balayeuse et entretenons régulièrement les abords des propriétés, les endroits non accessibles à l'engin ainsi que les caniveaux.

## **4. Visites guidées du village**

Les élus, en association avec l'Office du Tourisme d'ALTKIRCH, proposent des visites guidées (gratuites) de HIRTZBACH, les **mardis 07 juillet et 04 août 2015 à partir de 14 h 00** (départ place de la Mairie).

## **5. Marché hebdomadaire**

Durant la période estivale, nos fidèles clients et autres visiteurs pourront déguster une bière artisanale pression, ou encore goûter un fameux rosé d'Alsace produit par un vigneron – récoltant.

Le 07 juillet, le marché du mardi fêtera sa première bougie !

Tartes flambées cuites au feu de bois et tirage au sort permettant de gagner des entrées gratuites à l'Ecomusée célébreront cet anniversaire.

## **6. Fête de Rues**

La 35<sup>ème</sup> fête des rues battra son plein les **1<sup>er</sup> et 02 août prochains**, selon une tradition bien établie.

C'est l'occasion de féliciter et remercier l'ensemble des personnes qui s'investissent bénévolement chaque année pour permettre à cette fête d'avoir lieu et en particulier les associations locales participantes.

Merci aussi aux habitants qui doivent “subir” ces deux jours de fête pour en supporter le bruit, la foule, les exposants et, pour certains, l'impossibilité de sortir de chez eux !... A cet égard, la rue Principale (côté impair) entre le N°3 et le N°35 sera fermée à la circulation dès samedi après-midi, 01.08.2015, de même que la rue du Château (circulation déviée par la RD 432).

Il convient de noter par ailleurs qu'en raison de la retraite aux flambeaux qui animera la partie haute du village de 22 heures à 23 heures (soit juste avant le feu d'artifice), la circulation des véhicules sera rendue difficile par le passage du cortège, dans les rues du Réservoir et de la Montagne.

Enfin, nous serions très reconnaissants aux riverains de la rue de la Montagne situés entre les N°1 et N°15 (entre le Café « La Couronne » et la résidence « Le Clos du Moulin ») de bien vouloir libérer la voie et ses abords de tous véhicules, afin de faciliter l'accès et le rassemblement des visiteurs vers le feu d'artifice.

Merci de votre compréhension.

## **7. Concours interne des maisons fleuries**

Le jury du concours interne des maisons fleuries, présidé par Sabine HATTSTATT, adjointe au Maire, procédera à l'évaluation des maisons dans la dernière semaine de juillet 2015 et la première d'août 2015.

Les notes attribuées, ajoutées à celles de la saison 2016 donneront lieu à un classement par catégorie, en vue des récompenses à attribuer au printemps 2017 (bons pour l'achat de fleurs auprès des commerçants présents au marché aux fleurs du 08 mai).

## **8. Le Café des Aidants**

Vous êtes aidant familial, vous prenez soin d'un proche âgé et dépendant ?

Le Centre Hospitalier Saint Morand vous invite à vous joindre au **Café des Aidants**.

Lieu convivial de rencontre et d'échanges entre aidants autour d'une collation, le Café des Aidants permet également de s'informer et de trouver du soutien dans l'accompagnement d'un proche âgé et dépendant. Il est animé par deux psychologues du Pôle Gériatrique.

La participation est libre et gratuite et n'engage pas une présence continue.

Quand ? Tous les 2<sup>èmes</sup> lundis du mois de 14 h à 16 h.

Où ? Dans les locaux de l'Hôpital de Jour Gériatrique (escalier rouge).

Contact pour renseignements : 03.89.08.45.99.

N.B. : durant les vacances d'été, le Café des Aidants aura lieu les lundis 06 juillet et 03 août 2015 de 14 h à 16 h.

## **9. Médiateur National de l'Energie**

Vous avez un différend avec votre fournisseur ou votre distributeur d'électricité ou de gaz naturel : après une première réclamation, votre litige persiste,...

### **Une solution : s'adresser au médiateur**

#### Qui ?

Tous les consommateurs (particuliers, artisans, commerçants, professions libérales, associations, collectivités locales,...).

#### Dans quels cas ?

Pour tous les litiges nés de contrats conclus avec un fournisseur ou un distributeur d'électricité ou de gaz naturel, le médiateur peut émettre une recommandation écrite et motivée, proposant une solution.

Ex. : facture anormalement élevée suite à relevé du compteur, avis de coupure suite à litige non résolu, délais de raccordement trop longs après travaux ou construction d'une maison,...

#### Quand ?

Avant de solliciter le médiateur, vous devez, au préalable, avoir adressé à votre opérateur une réclamation écrite (de préférence par lettre recommandée avec AR).

Sans réponse à ce courrier après 2 mois, ou en cas de réponse non satisfaisante, vous pouvez écrire au médiateur.

#### Comment ?

Votre dossier doit comprendre tous les éléments utiles à son examen (copie des courriers échangés, des factures, du contrat, justificatifs des frais engagés,...).

#### Pour saisir le médiateur :

- en ligne : [energie-mediateur.fr](http://energie-mediateur.fr)

- par courrier : Médiateur national de l'énergie  
Libre réponse N°59252  
75443 PARIS CEDEX 09

Pour en savoir plus sur ce que le médiateur peut faire pour vous :

[www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr).

Contact : 0800 112 112 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 00.

## 10. Profitez de votre piscine en toute tranquillité

Chaque année, malgré l'obligation d'équiper les piscines d'un dispositif de sécurité, de jeunes enfants se noient. La vigilance des parents reste indispensable pour éviter les accidents.

⇒ Equipez votre piscine d'un dispositif de sécurité :

- Les barrières, abris de piscine ou couvertures empêchent physiquement l'accès au bassin, à condition de les refermer ou de les réinstaller après la baignades (les barrières sur 4 côtés sont celles qui assurent une meilleure protection) ;
- les alarmes sonores peuvent informer de la chute d'un enfant dans l'eau, ou de l'approche d'un enfant du bassin, mais n'empêchent pas la noyade.

⇒ Pendant la baignade :

Pensez à poser à côté de la piscine : une perche, une bouée et un téléphone pour alerter les secours rapidement.

⇒ Après la baignade :

- Pensez à sortir tous les objets flottants, jouets, bouées, objets gonflables et à remettre le dispositif de sécurité ;
- si la piscine n'est pas enterrée dans le sol, retirez l'échelle après la baignade pour en condamner l'accès.

⇒ Surveillez vos enfants en permanence, même s'ils sont équipés de brassards, restez toujours avec eux quand ils jouent au bord de l'eau ou dans l'eau, baignez-vous en même temps qu'eux.

Pour en savoir plus :

[www.economie.gouv.fr/dgccrf/securete-des-piscines](http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/securete-des-piscines)

[www.prevention-maison.fr/accidents/#/piscine](http://www.prevention-maison.fr/accidents/#/piscine)

## 11. La tique, une menace à ne pas prendre à la légère

Les tiques, on le sait, sont des vecteurs très importants de maladies en médecine humaine et vétérinaire.

On les rencontre dans les milieux humides tels que forêt, bois, talus et les prairies : on en trouve aussi dans les parcs des villes et dans les jardins.

Lorsqu'elle a repéré sa cible (rongeurs, cervidés, oiseaux... le promeneur), elle s'accroche à elle et cherche ensuite à piquer préférentiellement les zones de peau humide (chez l'homme, le pli des genoux, les aisselles, les organes génitaux, le cuir chevelu,...).

Pour éviter le risque de piqûre de tique, il convient de rester sur les grands chemins et de porter des vêtements clairs pour faciliter un repérage très précoce, déjà pendant la promenade.

Cela dit, les vêtements couvrant bras et jambes n'empêchent cependant pas une tique de se faufiler en-dessous.

De même, l'utilisation de répulsifs appliqués sur la peau ou sur les vêtements ne protège pas totalement d'une piqûre.

Il est donc impératif, au retour d'une promenade en zone à risque, de s'inspecter (ou de se faire examiner par un proche) minutieusement le corps entier, cuir chevelu compris.

L'enlèvement d'une tique le plus précocement possible est primordial : cela se fait par un geste simple à l'aide d'un tire-tique (disponible en pharmacie ou parapharmacie). Il faut ensuite désinfecter la zone de piqûre et se laver les mains.

Après une piqûre de tique, il est indispensable de surveiller la zone de piqûre dans les jours voire dans les semaines qui suivent (entre 3 et 8 semaines).

En cas d'apparition d'une plaque rouge s'élargissant progressivement autour du point de piqûre, ou d'autres symptômes comme des maux de tête, de la fièvre, une fatigue anormale, des douleurs,... il faudra consulter son médecin traitant.

Un traitement adapté permettra d'éviter le développement de la maladie de Lyme ou d'une autre maladie transmise par les tiques.

Pour en savoir davantage sur l'action contre la tique et les maladies qu'elle transmet :

[www.gare-aux-tiques-msa-alsace.fr](http://www.gare-aux-tiques-msa-alsace.fr)

## **12. Entretien devant les propriétés**



La saison estivale reprenant ses droits et avec elle l'afflux de touristes et visiteurs venant admirer notre beau village, le personnel technique s'active dans la préparation du fleurissement et l'entretien des espaces verts.

La propreté de la voirie est quant à elle assurée régulièrement par un agent spécialement affecté à cette tâche, ainsi que par une balayeuse mécanique, une fois par mois.

Cela dit, la qualité de l'accueil se juge aussi par la propreté des propriétés privées et de leurs abords.



Aussi les habitants sont-ils vivement encouragés à nettoyer et balayer régulièrement les trottoirs et caniveaux devant leur maison, à désherber s'il y a lieu et à tailler les arbres, arbustes et haies, de telle manière qu'ils n'empiètent pas (ou du moins dans une limite raisonnable) sur le domaine public, évitant ainsi de gêner la circulation des piétons et autres usagers de la route.

D'avance merci à toutes et tous de nous aider à garder notre village propre et accueillant.

### **13. Feux et bruits**

- ❑ Avec le retour des beaux jours revient l'envie pour certains de brûler des déchets végétaux ou ménagers, alors même que cette pratique n'est pas tolérable à l'intérieur de l'agglomération, encore moins à proximité des habitations.

La déchetterie intercommunale d'une part et la plate-forme « déchets verts », rendue plus accessible et fonctionnelle d'autre part doivent permettre d'éviter à quiconque d'allumer des feux.

- ❑ Quant aux bruits en tous genres provenant de l'utilisation des tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses, sachons faire preuve de savoir-vivre, de tolérance et de bon sens à l'égard d'autrui, en évitant toute utilisation de machine passé 21 heures et, cela va de soi, **le dimanche et les jours fériés.**
- ❑ Et rappelons encore aux adolescents combien le bruit de leur deux-roues motorisé est difficilement supportable, surtout le soir passé 21 heures lorsque le repos et la tranquillité deviennent un droit légitime et méritoire pour les citoyens, après une journée bien remplie !
- ❑ Les chiens aboyeurs font également partie du lot et nombreuses sont les plaintes qui parviennent chaque semaine en mairie, à cet égard... Chose curieuse, ces aboiements incommodes rarement les propriétaires des chiens concernés, mais toujours le voisinage !
- ❑ Enfin, dénonçons aussi la vitesse excessive de certains automobilistes dans des quartiers sensibles (ruelles étroites, anciens et nouveaux lotissements). Pensons à la sécurité et à la tranquillité des riverains, en limitant la vitesse à 30 km/h.

Merci à eux !

## **14. Cambriolages**



L'arrivée de la belle saison et la proximité des vacances sont généralement propices aux cambriolages et actes de malveillance. Faisons donc montre de prudence lorsque nous nous absentons, en prenant garde à bien verrouiller les portes, fenêtres et autres accès vulnérables des maisons et logements, et soyons solidaires entre gens du voisinage pour signaler tout fait anormal ou présence suspecte aux abords ou à l'intérieur d'une propriété.

N.B. : pensez à l'opération tranquillité-vacances qui permet à tout particulier de signaler son absence auprès de la Brigade de Gendarmerie la plus proche, au moyen d'un formulaire disponible en mairie.

Ce formulaire, dûment rempli, est à déposer à la Brigade de Gendarmerie d'ALTKIRCH 7 jours sur 7, de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

## **15. Remerciements**

- ❑ Suite à l'article paru dans le bulletin du mois de juin, vous avez été nombreux à déplacer vos boîtes aux lettres afin de les rendre plus accessibles à Stéphanie, notre factrice.

Elle y a été très sensible et vous remercie sincèrement de lui simplifier ainsi la tâche et de lui permettre d'accomplir plus rapidement sa tournée en véhicule, dans l'intérêt de tous.

- ❑ Sonia et Georges HARTMANN remercient de tout cœur l'ensemble des personnes qui les ont honorés à l'occasion de leurs noces de diamant, que ce soit par l'envoi ou la remise de cadeaux, fleurs, cartes, appels téléphoniques, visites.

Ils remercient tout particulièrement M. le Maire et ses adjoints, M. le Député REITZER, la famille, les parents et amis.

- ❑ Agnès et François MULLER ont été très touchés par les nombreuses attentions qui leur ont été témoignées à l'occasion de leur 80<sup>ème</sup> anniversaire, fêté à quelques semaines d'intervalle.

Ils remercient notamment M. le Maire et ses adjoints, M. le Député REITZER, le Crédit Mutuel, les voisins et amis, sans oublier la famille, pour les visites, cadeaux, cartes et appels téléphoniques.

## **16. Petites annonces**

- Le logement situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment « Mairie-Ecole » est disponible dès à présent (3 pièces, cuisine équipée, salle de bain, WC sur environ 80 m<sup>2</sup>).

Les personnes intéressées sont invitées à déposer leur candidature à la mairie (Tél. : 03.89.40.99.21).

- Le restaurant « LE WESTERN » (à côté des « Ecuries du Sundgau ») propose à partir du mois de juillet des week-ends à thème, du vendredi midi au dimanche soir.

On pourra ainsi y déguster tour à tour des fleischnackas, du couscous, de la paëlla et des carpes frites, le tout « fait maison », en complément de la carte qui s'étoffe au fil du temps.

Contact et réservation au 06.72.16.58.76 ou au 03.89.68.41.52.

## **17. Etat civil**

- Naissances

Le 02 juin 2015 à ALTKIRCH est né Thomas, qui fait la joie de ses parents Jacques KIENTZLY et Sandrine BERNECKER et de ses 3 frères et sœurs, demeurant ensemble 9A rue du Cimetière.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents !

- Décès

Le 04 juin 2015 à ALTKIRCH s'est éteinte Marthe NUSSBAUMER (veuve de Joseph PFLIEGER, épouse JELSCH) dans sa 98<sup>ème</sup> année.

## **18. Les grands anniversaires du mois de juillet 2015**

|          |     |            |                         |
|----------|-----|------------|-------------------------|
| 65 ans : | M.  | LEHMANN    | Gilbert                 |
| 66 ans : | M.  | MORGEN     | Henri                   |
|          | M.  | HERMANN    | Claude                  |
|          | Mme | PASQUALI   | Nicole née JAUTARD      |
| 67 ans : | Mme | SCHMITT    | Claire née MOLL         |
| 68 ans : | M.  | SCHWOEHRER | François                |
|          | Mme | OJEDA      | Yvette née FOUILLET     |
| 72 ans : | Mme | AMIOT      | Monique née BECHER      |
| 73 ans : | M.  | DRIUSSO    | Pier Giorgio            |
| 74 ans : | M.  | GRATZ      | Eugène                  |
|          | M.  | SCHARTNER  | Bernard                 |
| 75 ans : | Mme | WADEL      | Monique née SCHNOEBELEN |
| 77 ans : | M.  | FILIPPUTTI | Giovanni                |

81 ans : Mme HARTMANN Claire née BRAND  
 83 ans : Mme TROXLER Monique née HEYER  
 84 ans : M. PFLIEGER Roger  
 85 ans : M. MULLER René  
           M. BONNECHERE Jean-Pierre  
 86 ans : M. FEDERSPIEL Raymond  
           Mme DURTSCHER Marie née ZURBACH  
           Mme SAUNER Gabrielle née RAEHM  
 87 ans : Mme MUNZENBERGER Colette née MULLER



**Horaires d'ouverture de la Mairie de HIRTZBACH**

Tél. : 03.89.40.99.21 – Fax : 03.89.40.96.40

E-mail : [mairie.hirtzbach@wanadoo.fr](mailto:mairie.hirtzbach@wanadoo.fr)

|                 | <b>Matin</b>            | <b>Après-midi</b>       |
|-----------------|-------------------------|-------------------------|
| <b>Lundi</b>    | De 11 h 00<br>à 12 h 00 | De 17 h 00<br>à 18 h 00 |
| <b>Mardi</b>    | De 10 h 00<br>à 12 h 00 | Fermé                   |
| <b>Mercredi</b> | De 11 h 00<br>à 12 h 00 | De 17 h 00<br>à 18 h 00 |
| <b>Jeudi</b>    | De 10 h 00<br>à 12 h 00 | Fermé                   |
| <b>Vendredi</b> | Fermé                   | De 17 h 00<br>à 18 h 30 |
| <b>Samedi</b>   | Fermé                   |                         |